

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 1^{er} avril 2015 à 18h30</p>

L'an deux mille quinze, le 1^{er} avril, le Conseil Municipal de La Celle, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques PAUL, Maire.

Présents : Messieurs Jacques PAUL / Jean RIGAUD / Jean François FOURCADE / Alain BÉUF / Pascal ROYER / Monsieur Jérémy ANGELI / Ludovic SIMON / Pascal NOEL / Mesdames Fabienne DELAFOSSE / Odette DESMONTS / Ghislaine RAPUZZI / Marylène LOPEZ / Mme Charlotte BRUN / Anne Marie GRILLONE / Claudine KAUFFMANN

Mr Jacques PAUL, le Maire ouvre la séance à 18h35

Secrétaire de séance : Madame Fabienne DELAFOSSE

Monsieur le Maire fait remarquer que cette séance permet de fêter la première année de ce mandat.

Approbation du compte-rendu de la séance du 25 février 2015

Monsieur le Maire reprend les différents points du précédent conseil. Les demandes de modifications souhaitées par les conseillers municipaux ont été intégrées.

Adopté à l'unanimité

En préambule de cette séance dédiée aux finances, Monsieur le Maire précise que le budget présenté ce soir, tient compte des premières baisses des dotations de l'Etat. La Commune va maintenir les mêmes taux d'imposition en 2015. D'ailleurs, ceux-ci seront votés lors de ce conseil. En matière d'économie, Monsieur le Maire précise que les agents partant en retraite ne seront pas remplacés.

Les choix opérés lors du précédent mandat ont eu un impact positif sur les recettes fiscales.

En effet, la revalorisation des bases fiscales dans le centre ancien du village et les nouvelles constructions de logements sur la commune ont permis des recettes supplémentaires.

Monsieur le Maire laisse la parole à Mr Jean François FOURCADE, 1^{er} adjoint, délégué aux finances. Celui-ci précise que la séance budgétaire de ce soir est découpée en trois phases : les comptes de gestion, les comptes administratifs et les budgets primitifs.

Les documents présentés lors de la séance, ont déjà été visionnés lors de la commission finances ou lors du débat d'orientation budgétaire.

N° 2015 – 13 : Approbation du compte de gestion du budget communal 2014

Monsieur Jean François FOURCADE, 1er adjoint, délégué aux finances expose :

Le budget 2014 est déficitaire en section d'investissement car la commune a financé des projets pour lesquels certaines subventions restent à percevoir.

Monsieur le Maire intervient pour préciser que ce déficit prouve que la commune investit.

Monsieur Pascal NOEL intervient pour demander pourquoi des recettes ont été inscrites au budget 2014 ne sont pas perçues en fin d'exercice.

Monsieur Jean François FOURCADE répond que les subventions notifiées sont inscrites au budget, mais la commune ne les a pas toutes perçues au 31 décembre de l'année. Elles seront recouvrées au cours de l'exercice 2015.

Les résultats du compte de gestion du budget communal 2014 s'établissent comme suit :

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	959 357,23 €	1 406 401,99 €	2 365 759,22 €
Titres de recettes émis (b)	481 007,62 €	1 495 393,59 €	1 976 401,21 €
Réductions de titres (c)	0 €	4 246,31 €	4 246,31 €
Recettes nettes (d = b - c)	481 007,62 €	1 491 147,28 €	1 972 154,90 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	959 357,23 €	1 406 401,99 €	2 365 759,22 €
Mandats émis (f)	720 969,30 €	1 291 395,05 €	2 012 364,35 €
Annulations de mandats (g)	2 112,98 €	1 997,69 €	4 110,67 €
Dépenses nettes (h = f - g)	718 856,32 €	1 289 397,36 €	2 008 253,68 €
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		201 749,92 €	
(h - d) Déficit	237 848,70 €		36 098,78 €

Adopté à l'unanimité

N° 2015 – 14 : Approbation du compte de gestion du budget de l'eau et assainissement 2014

Monsieur Jean François FOURCADE, 1er adjoint, délégué aux finances expose :

Ce budget 2014 a supporté en grande partie l'investissement de la station d'épuration.

Malgré tout, il est excédentaire en fin d'année car une grande partie des subventions ont été perçues avant la fin de l'exercice budgétaire.

Les résultats du compte de gestion du budget de l'eau et assainissement 2014 s'établissent comme suit :

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections

RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 324 137,66 €	134 831,71 €	1 458 969,37 €
Titres de recettes émis (b)	1 125 897,71 €	109 706,74 €	1 235 604,45 €
Recettes nettes	1 125 897,71 €	109 706,74 €	1 235 604,45 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 324 137,66 €	134 831,71 €	1 458 969,37 €
Mandats émis (f)	825 630,55 €	98 145,60 €	923 776,15 €
Dépenses nettes	825 630,55 €	98 145,60 €	923 776,15 €
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d – h) Excédent	300 267,16 €	11 561,14 €	311 828,30 €

Adopté à l'unanimité

N° 2015 – 15 : Approbation du compte de gestion du budget annexe du lotissement « les sources » 2014

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion de ce budget est voté pour la dernière fois car ce budget a été clôturé au 31 décembre 2014.

Monsieur Jean François FOURCADE, 1er adjoint, délégué aux finances expose :

L'excédent de ce budget va être transféré au budget communal. Cette somme permettra de financer les projets pour les 3 prochaines années.

Monsieur le Maire souhaite que cette somme ne soit pas utilisée pour le fonctionnement du budget communal mais pour les investissements à venir.

Les résultats du compte de gestion du budget du lotissement 2014 s'établissent comme suit :

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	392 912,82 €	904 845,15 €	1 297 757,97 €
Titres de recettes émis (b)	392 912,82 €	0,00	392 912,82 €
Recettes nettes	392 912,82 €	0,00	392 912,82 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	392 912,82 €	505 057,99 €	897 970,81 €
Mandats émis (f)	0,00	480 140,97 €	480 140,97 €
Dépenses nettes	0,00	480 140,97 €	480 140,97 €
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d – h) Excédent	392 912,82 €		
(h – d) Déficit		480 140,97 €	87 228,15 €

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire précise que pour le vote des comptes administratifs, la présentation se fera en sa présence. Il quittera la salle en fin de projection car il ne participera pas au vote.

Monsieur Jean François FOURCADE commente la présentation générale du budget 2014. Les dépenses de fonctionnement sont détaillées chapitre par chapitre et comparées aux dépenses de 2013.

Lors de l'approche des recettes liées à l'absentéisme du personnel, Monsieur le Maire intervient pour préciser que la commune de La Celle connaît très peu d'absentéisme de la part du personnel. Le plus souvent il s'agit d'absences liées à un heureux événement.

La moitié du budget en fonctionnement est consacrée aux frais de personnel.

Ce sont les taxes et les impôts qui représentent 55 % des recettes de fonctionnement de la collectivité.

Le détail des investissements 2014 est listé par unité fonctionnelle, en indiquant leur coût total.

Monsieur Ludovic SIMON intègre l'assemblée.

La projection étant finie, Monsieur le Maire quitte la salle

N° 2015 – 16 : Approbation du compte administratif du budget communal 2014

Monsieur Jean François FOURCADE, 1er adjoint, délégué aux finances expose :

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur, le Maire. Le compte administratif est le document comptable de la Commune. Les résultats sont identiques à ceux présentés lors du vote du compte de gestion.

Monsieur Jean François FOURCADE soumet au vote_

Adopté à l'unanimité

N° 2015 – 17 : Approbation du compte administratif du budget de l'eau et assainissement 2014

Monsieur Jean François FOURCADE, 1er adjoint, délégué aux finances expose :

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur, le Maire. Le compte administratif est le document comptable de la Commune. Les résultats sont identiques à ceux présentés lors du vote du compte de gestion.

Monsieur Jean François FOURCADE soumet au vote_

Adopté à l'unanimité

N° 2015 – 18 : Approbation du compte administratif du budget annexe du lotissement « les sources » 2014

Monsieur Jean François FOURCADE, 1er adjoint, délégué aux finances expose :

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur, Le Maire. Le compte administratif est le document comptable de la Commune. Les résultats sont identiques à ceux présentés lors du vote du compte de gestion.

Monsieur Jean François FOURCADE soumet au vote_

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire réintègre la salle

N° 2015 - 19 : Budget communal 2014 – Affectation du résultat

Monsieur Jean François FOURCADE, 1er adjoint, délégué aux finances expose :

Les résultats comptables ont été votés précédemment, il s'agit de décider de leur affectation.

Avec l'excédent de fonctionnement 2014, la collectivité doit couvrir son déficit en investissement, couvrir son capital d'emprunt à rembourser et autofinancer en partie, les investissements 2015.

L'excédent 2014 de 265 041,88 € va être affecté dans les deux sections comme suit :

235 812,19 € en investissement ;

29 229,69 € en fonctionnement.

Adopté à l'unanimité

N° 2015 - 20 : Budget de l'eau et de l'assainissement 2014 – Affectation du résultat

Monsieur Jean François FOURCADE, 1er adjoint, délégué aux finances expose :

Les résultats comptables ont été votés précédemment, il s'agit de décider de leur affectation.

L'excédent 2014 de 31 804,84 € va être affecté intégralement en section d'exploitation.

Adopté à l'unanimité

N° 2015 - 21 : Budget lotissement 2014 – Affectation du résultat

Monsieur Jean François FOURCADE, 1er adjoint, délégué aux finances expose :

Le résultat excédentaire de 2014, s'élève à la somme de 424 704,18 €. Cette somme sera intégralement affectée à la section de fonctionnement du budget communal 2015.

Adopté à l'unanimité

N° 2015 - 22 : Vote des taux d'imposition 2015

Monsieur le Maire expose :

La commune doit voter chaque année le taux de ses taxes. Compte tenu du projet de budget 2015, Monsieur le Maire propose de maintenir le même taux qu'en 2014 afin de ne pas créer de pression fiscale supplémentaire pour les contribuables de La Celle.

Monsieur Pascal NOEL intervient et demande si c'est la commune qui décide du taux de la taxe de séjour.

Monsieur le Maire répond que cette compétence n'est pas communale. C'est l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) de la Provence Verte qui la perçoit et qui en fixe le taux.

Monsieur Pascal NOEL a envoyé un courrier aux conseillers municipaux pour demander une baisse du taux de la taxe d'ordures ménagères afin d'envoyer un message aux administrés et de les inciter à continuer le tri sélectif des ordures ménagères.

Monsieur le Maire répond que cette compétence est intercommunale, les taux sont votés par le conseil communautaire. La réflexion portée par Mr NOEL est pertinente car les administrés de La Celle trient plus leurs déchets, notamment depuis la mise en place des bacs individuels.

Monsieur le Maire remercie les administrés de leur effort citoyen.

Par ailleurs, il explique que les taxes d'ordures ménagères intercommunales doivent être lissées sur 10 ans entre les Communes membres d'une intercommunalité. La Communauté de Communes du Comté de Provence s'oriente vers une taxe unique. Pour la Commune de La Celle, la taxe actuelle est de 15 %, la taxe unique serait de 14,75 %, en 2015. Mais cette décision sera votée lors du Conseil Communautaire du 13 avril 2015.

Certaines communes ont refusé d'augmenter leur taux de cette taxe d'ordures ménagères, les années précédentes. Cela a eu pour conséquence de créer un déficit important vis-à-vis du SIVED. Ce déficit a dû être couvert par le vote d'une subvention complémentaire par la Communauté de Communes au SIVED.

Monsieur le Maire souhaite que les communes soutiennent l'accroissement du tri sélectif par les administrés.

Toutefois, Monsieur le Maire précise que si le taux baisse en 2015, cela ne prévaut pas pour les années suivantes avec les augmentations des taxes de l'Etat.

Monsieur Pascal NOEL pensait que chaque commune pouvait décider du taux de la taxe d'ordures ménagères sur son territoire.

Monsieur le Maire l'invite à suivre le prochain conseil communautaire du 13 avril 2015, pendant lequel le taux des taxes des ordures ménagères des Communes sera voté.

Les taux des taxes 2015 sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 11,50 %
- Taxe Foncière (bâti) : 17,64 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 73,58 %

Adopté à la majorité :

13 Voix Pour et 2 abstentions Madame Anne Marie GRILLONE et Monsieur Pascal NOEL

N° 2015- 23 : Autorisation au Maire à contracter un emprunt dans le cadre de la réalisation du pôle de maison de santé pluridisciplinaire avec le Crédit Agricole

Monsieur le Maire expose :

Une réflexion a été menée par rapport aux investissements de la commune. Il n'est pas souhaitable d'utiliser le fonds de roulement de la commune pour financer l'ensemble des projets. La commune peut contracter un emprunt.

Les intérêts à rembourser avec ce nouvel emprunt, seront identiques à ceux de l'année dernière car un emprunt a été soldé fin 2014.

Le projet de Construction d'un pôle de maison de santé » doit être financé sur du long terme,

Le Crédit Agricole a fait la proposition aux conditions suivantes :

- Montant : 300 000 €
- Durée : 20 ans
- Taux (base 30/360) : 2,34 %
- Périodicité : Annuités réduites
- Type d'échéances : constantes
- Frais de dossier : 0,20% du capital emprunté (600 €)
- Montant des échéances : 18 629,44 €
- Montant total des intérêts : 72 551,59 €

Mme Anne Marie GRILLONE demande si toutes les subventions ont été attribuées à la commune. Monsieur le Maire l'informe qu'il ne reste que la décision de l'Etat pour la DETR 2015 qui n'a pas encore été notifiée.

Mme Claudine KAUFFMANN ne comprend pourquoi la commune va contracter un emprunt de 300 000 € alors que le budget lotissement a un excédent de 424 704,18 €. Par ailleurs, la commune est à 2,400 Km de l'hôpital de Brignoles. Les celtois peuvent se rendre à l'hôpital

pour se faire soigner, il n'y a aucun besoin d'avoir un médecin à La Celle. Elle rappelle qu'elle est contre ce projet et donc elle est contre cet emprunt.

Monsieur le Maire répond que la population est favorable à cette maison de santé. La présence de l'hôpital à Brignoles n'est pas un argument car la projet du pôle de maison de santé permet une médecine de proximité. Le territoire de Brignoles connaît une baisse du nombre des praticiens, les départs à la retraite de médecins généralistes ne sont pas remplacés. Le Maire est en désaccord avec les propos de Mme KAUFFMANN.

Pour Monsieur le Maire, dans ce contexte de réorganisation, c'est une bonne opportunité pour la commune de La Celle, de construire un pôle de maison de santé pluridisciplinaire.

Puis il rappelle que le recours à l'emprunt permet de ne pas puiser dans les ressources propres de la commune car d'autres projets sont en cours.

Adopté à la majorité :

14 Voix Pour et 1 Voix Contre : Mme Claudine KAUFFMANN

N° 2015 - 24 : Vote du budget primitif communal 2015

Monsieur le Maire indique qu'il a consulté un sondage qui laisse apparaître que 60 % de communes risquent de connaître des difficultés financières en 2017.

Monsieur Jean François FOURCADE, 1er adjoint, délégué aux finances expose :

Le tissu économique du BTP est dans l'attente du vote du budget 2015 des communes. Certaines entreprises connaissent des difficultés, obligeant certaines à interrompre leur activité une semaine sur deux.

Pour les recettes de fonctionnement, Monsieur le Maire précise que l'Etat projette sur les collectivités les impôts et les taxes qu'il n'augmentera plus auprès des administrés. L'Etat souhaite augmenter les bases fiscales des communes. Pour le Maire, cette perspective est déplorable.

Monsieur Pascal NOEL revient sur les dépenses liées aux indemnités des élus. En 2014, le conseil a voté à l'unanimité le taux maximum du Maire et des adjoints. Le maire avait présenté un budget sain, la municipalité avait une très bonne gestion, ce que reconnaît Monsieur NOEL.

Cette bonne gestion lors du précédent mandat permet l'excédent actuel du budget du lotissement.

Monsieur Pascal NOEL applaudit des deux mains cet excédent du budget du lotissement et le travail effectué lors du précédent mandat.

Depuis un an, lors de tous les conseils et à chaque commission des finances, il est annoncé la baisse des dotations de l'Etat. La 1^{ère} décision de la commune a été de faire payer le périscolaire aux parents des élèves de l'école alors que l'aide de l'Etat est maintenue.

Puis la commune a décidé d'augmenter le prix du ticket de cantine, sous prétexte que les prix à la consommation augmentent. Par ailleurs, Monsieur le Maire a réduit d'un emploi la masse salariale de la commune avec le non renouvellement d'un agent.

Enfin, les subventions aux associations sont revues à la baisse en 2015.

Pour montrer l'exemple aux administrés, Monsieur NOEL demande au Maire et aux adjoints de baisser leurs indemnités.

Pour Monsieur NOEL, cette décision de baisser les indemnités de fonction les rendrait exemplaires.

Le travail de gestion du Maire et des adjoints est exemplaire mais cela c'est leur « boulot ». Monsieur NOEL leur demande de mettre en adéquation leurs actes avec leurs écrits car ils le doivent aux administrés.

Pour Monsieur le Maire, c'est une critique facile. Les élus sont à la tâche même le week-end. Parmi les conseillers, certains ont déjà plusieurs mandats et parfois sans indemnités.

Le Maire donne rendez-vous en 2018 si la situation communale est difficile financièrement. Pour l'instant, Monsieur le Maire répond négativement à la requête de Monsieur NOEL.

Monsieur Pascal NOEL reprend la parole et indique qu'avec la situation économique actuelle, ce sont ces jeunes familles qu'il faut aider.

Monsieur le Maire répond que les familles en difficulté sont aidées par le CCAS à chaque fois qu'elles ont une difficulté financière. Et il fait remarquer que Monsieur NOEL fait partie du Conseil d'Administration du CCAS.

Monsieur le Maire ne comprend comment il peut être associé les difficultés économiques de certaines familles avec les indemnités des élus. Monsieur le Maire estime ne pas être surpayé pour le travail effectué au quotidien en mairie.

Monsieur Pascal NOEL revient sur le projet de la vidéo protection estimé à 45 000 € hors taxes. Il se demande si le projet ne se fait pas, la commune devra rembourser sa subvention et cela permettrait une économie pour la commune.

Puis Monsieur Pascal NOEL demande si la commune a prévu des travaux sur le terrain communal que les personnes utilisent pour déverser leurs déchets végétaux.

Monsieur le Maire répond qu'il est prévu d'aménager ce terrain dans le courant du mois d'avril.

Monsieur le Maire termine son allocation sur une note d'humour. Il dit qu'il accepte d'entendre les critiques sur les décisions de la commune. Mais il accepte aussi d'entendre les avis favorables sur les projets proposés.

Madame Claudine KAUFFMANN intervient pour préciser qu'elle est contre le projet de la maison de santé mais elle est favorable à tous les autres projets et elle félicite la bonne gestion des finances.

La balance du budget primitif communal 2015 est arrêtée comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 713 228,46 €	1 713 228,46 €
INVESTISSEMENT	1 437 266,03 €	1 437 266,03 €
TOTAL	3 150 494,49 €	3 150 494,49 €

Adopté à la majorité

12 Voix Pour 1 Voix Contre : Madame Claudine KAUFFMANN

2 Abstentions : Monsieur Pascal NOEL et Madame Anne Marie GRILLONE

N° 2015 - 25 : Vote du budget primitif de l'eau et de l'assainissement 2015

Monsieur Jean François FOURCADE, 1er adjoint, délégué aux finances expose :

La commune a inscrit une partie des dépenses des travaux de réseaux sur le chemin des Fontaites. Ces travaux s'effectueront sur deux exercices budgétaires car ils sont très importants. Par ailleurs, les travaux sur les réseaux au chemin de Sainte Marthe et rue République, qui ont lieu actuellement sont portés par ce budget 2015.

La balance du budget primitif de l'eau et assainissement 2015 est arrêtée comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	133 892,85 €	133 892,85 €
INVESTISSEMENT	571 844,18 €	571 844,18 €
TOTAL	705 737,03 €	705 737,03 €

Adopté à l'unanimité

N° 2015 - 26 : Adoption du budget primitif 2015 du Centre Communal d'Action Sociale

Madame Fabienne DELAFOSSE, 2ème adjointe, déléguée aux affaires sociales et aux associations expose :

Le budget du CCAS a été maintenu comme en 2014. La subvention communale est de 6 000 €
Le Conseil d'Administration du CCAS a renouvelé l'enveloppe financière pour 3 bourses au permis. Par ailleurs, la navette gratuite pour les personnes âgées est maintenue tous les mercredis. Par ailleurs, Madame Fabienne DELAFOSSE travaille sur le projet de création d'une épicerie solidaire. Elle effectue une permanence sociale tous les mardis après-midi, en mairie.

Madame Claudine KAUFFMANN regrette que le CCAS ne distribue pas un colis de fin d'année au plus de 70 ans.

Monsieur Pascal ROYER rejoint Mme KAUFFMANN sur ce point.

Monsieur Le Maire propose de mettre ce sujet à l'ordre du jour du prochain CA du CCAS

La balance du budget primitif du CCAS 2015 est arrêtée comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	689,84 €	689,84 €
EXPLOITATION	13 650,00 €	13 650,00 €
TOTAL	14 339,84 €	14 339,84 €

Adopté à l'unanimité

N° 2015 - 27 : Attribution des subventions aux associations – Année 2015

Madame Fabienne DELAFOSSE, 2ème adjointe, déléguée aux affaires sociales et aux associations expose :

La subvention des associations en 2015 sera inférieure de 10 % par rapport à 2014 sauf pour les montants inférieurs à 500 €.

Certaines associations ont fait le choix de ne pas solliciter de subvention à la commune en 2015.

Madame Anne Marie GRILLONE demande pourquoi il a été décidé une baisse de la subvention également aux associations qui souhaitaient le même montant qu'en 2014.

Pour elle, les associations c'est la vie du village.

Monsieur Jean François FOURCADE répond que lors de l'analyse des dossiers de demande de subvention, certaines associations ont un excédent bancaire qui permet de baisser leur subvention en 2015.

Par ailleurs, les subventions ne tiennent pas compte des aides de la commune en matière de matériel, de mise à disposition du personnel communal pour la mise en place de leurs manifestations.

Madame Fabienne DELAFOSSE apporte un élément complémentaire. Cette année la commune a demandé le nombre d'adhérents cellois et non cellois. Cet élément a été pris en compte pour le calcul du montant de la subvention.

Associations	Subvention allouée en 2014	Subvention allouée pour 2015
PEINTURE	700 €	0,00
CHASSE – Le Marcassin	2 000 €	1 000 €
TENNIS	1 000 €	900 €
LES SOIREES MUSICALES	6 000 €	5 400 €
APIE Var	1 800 €	1 620 €
Avenir Cellois	6 000 €	5 400 €
ceux du cabanon	300 €	300 €
PETIT THEATRE du Candelon	1 500 €	500 €
SOUVENIR FRANCAIS	1 800 €	200 €
PECHE	200 €	200 €
Don du sang	200 €	200 €
TOTAL	21 500 €	15 720 €

Par ailleurs, le conseil municipal décide :

- d'attribuer une subvention de 3 890 euros à l'OCCE- Ecole Ducouso pour l'organisation d'un séjour pédagogique, la dépense est prévue au compte 6554. Cette somme sera versée directement à l'ODEL Var, organisme organisateur du séjour.
- d'attribuer une subvention de 6000 euros au CCAS de LA CELLE, la dépense étant prévue au compte 657362.
- d'attribuer une subvention aux associations mentionnées dans le tableau ci-dessous, au titre de l'année 2015, la dépense étant prévue au compte 6574.

Adopté à la majorité :

13 Voix Pour et 2 abstentions : Monsieur Pascal NOEL et Madame Anne Marie GRILLONE

N° 2015 - 28 : Autorisation au Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour le projet de construction d'un pôle de maison de santé pluridisciplinaire

Monsieur le Maire expose :

Considérant l'état d'avancement du projet de construction d'un pôle de maison de santé pluridisciplinaire pour lequel la Commune de La Celle a obtenu :

- ✓ Un avis favorable de la Préfecture du Var le 2 décembre 2014, au titre du FNADT
- ✓ Une labellisation « Maison Régionale de la Santé » en date du 17 octobre 2014.
- ✓ Un avis favorable de l'Agence Régionale de Santé le 7 février 2015.

Il est demandé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Conseil Général pour le projet de construction d'un pôle de maison de santé pluridisciplinaire selon le plan de financement présenté ci-dessous :

	Dépenses (H.T)	Taux		Financement	Recettes	Taux
Etudes	187 200,00 €	18 %		DETR 2014	37 440,00 €	3,6 %
Travaux	852 800,00 €	82%		DETR 2015	222 560,00 €	21,4 %
				Conseil Régional	200 000,00 €	19,23 %
				Conseil Général 2014	75 000,00 €	7,21 %
				Conseil Général 2015	75 000,00 €	7,21 %
				Communauté de Communes	100 000,00 €	9,62 %
				Réserve parlementaire	5 000,00 €	0,48 %
				Provence Verte (FNDDT)	42 000,00 €	4,04 %
				FNADT	75 000,00 €	7,21 %
				Autofinancement	208 000,00 €	20,00 %
Total (H.T)	1 040 000,00 €	100 %		Total (H.T)	1 040 000,00 €	100 %

Adopté à la majorité :

14 voix Pour et 1 Voix Contre Mme KAUFFMANN

N° 2015 - 29 : Autorisation au Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour le projet de construction d'un équipement multisports – Contrat de territoire 2015

Monsieur Le Maire expose :

Lors de l'établissement des prévisions d'investissements de la Commune de La Celle pour l'année 2015, la commune a inscrit le projet de construction d'un équipement multisports, pour lequel la Commune sollicite une subvention auprès du Conseil Général au titre du contrat de territoire 2015, selon le plan de financement ci-dessous :

	Dépenses H.T	Taux		Financement	Recettes H.T	Taux
TRAVAUX				Conseil Général 2015	45 000,00 €	39,76 %
				Autofinancement	68 182,40 €	60,24 %
Total	113 182,40 €	100 %		Total	113 182,40 €	100 %

Monsieur le Maire précise que ce projet sera construit sur le terrain de foot du village.

Adopté à l'unanimité

N° 2015 - 30 : Autorisation au Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la confection et la pose du cadre de la toile restaurée « Le Martyr de Saint Sébastien »

Madame Odette DESMONTS, 4ème adjointe, déléguée à l'action culturelle

Lors de la rencontre du 2 février 2015 avec deux responsables de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, il a été décidé de remettre en place les 3 toiles restaurées dans l'église.

Pour cela, il faut confectionner un encadrement de la toile restaurée.

La commune sollicite une subvention auprès de la DRAC selon le plan de financement présenté ci-dessous :

	Dépenses H.T		Financement	Recettes H.T	Taux
Confection du cadre	3 496,00 €		DRAC	2 606,40 €	60 %
Mise en place de l'œuvre	848,00 €		Autofinancement	1 737,60 €	40 %
Total	4 344,00 €		Total	4 344,00 €	100 %

Adopté à l'unanimité

N° 2015 - 31 : Autorisation au Maire à solliciter une subvention auprès de l'agence de l'eau pour l'autorisation de captage de la source des Alibrans à Recabeliere

Monsieur le Maire expose :

Lors de la donation de la source des alibrans à la commune, celle-ci devait effectuer un certain nombre de travaux. La commune est maintenant propriétaire de cette source et elle peut lancer l'autorisation de captage de la source.

Cette opération est inscrite au contrat de rivière du Comté de Provence.

La commune utilise la source sans autorisation de captage mais avec une étroite surveillance des services de l'Agence Régionale de Santé qui effectuent régulièrement des prélèvements et des analyses de cette eau.

Monsieur le Maire précise qu'il serait opportun d'envisager en 2015, la réalisation de la procédure d'autorisation et de déclaration d'utilité publique du captage des Alibrans qui participe à l'alimentation en eau d'un quartier de la commune.

Le contenu et l'estimation hors taxe de l'opération sont les suivants :

- ✓ Constitution d'un dossier d'enquête publique et parcellaire pour un montant total HT de 6 500 € ;
- ✓ Notification de l'arrêté d'ouverture d'enquête pour un montant total HT de 3 500 € ;
- ✓ Publicité et frais de commissaire enquêteur pour un montant total HT de 5 000 € ;
- ✓ Notification de l'arrêté de DUP, rédaction acte administratif pour enregistrement aux hypothèques pour un montant total HT de 3 000 € ;
- ✓ Frais de géomètre et de publicité à la Conservation des hypothèques pour un montant total HT de 1 500 € ;
Soit un total de 19 500 € HT

Monsieur le Maire présente le plan de financement de l'opération :

	Dépenses		Financement	Recettes	Taux
Etudes	19 500,00 €		Agence de l'eau	9 750,00 €	50 %
			Autofinancement	9 750,00 €	50 %
Total	19 500,00 €		Total	19 500,00 €	100 %

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire précise que les deux dernières délibérations sont des régularisations d'actes notariés en matière d'urbanisme.

N°2015 - 32 : Cession par Mr et Mme COMBA Alain

Monsieur le Maire expose :

Le plan de détachement dressé par le Géomètre expert, relatif à la régularisation de l'aire de retournement sur l'extrémité Ouest du chemin de Banari.

Ce plan fait apparaître une anomalie concernant le tracé actuel de la voie communale qui ne comprend pas la zone de retournement et qui ne figure pas sur le plan cadastral. Il convient donc de régulariser cette situation.

Pour ce faire, il est proposé de procéder à l'acquisition à l'euro symbolique aux propriétaires riverains, Monsieur et Madame COMBA Alain, du foncier compris dans l'emprise de l'aire se décomposant de la manière suivante:

1er Lot - Parcelle B 2105 - partie cédée à la commune de 49 m²

2ème Lot - Parcelle B 2107 - partie cédée à la commune de 64 m²,

Il est nécessaire de procéder à la régularisation de l'aire de retournement sur l'extrémité Ouest du Chemin de Banari, en faisant l'acquisition à l'euro symbolique des lots détachés des parcelles B 2105 et B 2107 lieudit "Le Vallon",

Le géomètre a remis le document de modification du parcellaire cadastral.

Monsieur le Maire doit être autorisé à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la conclusion de l'acte notarié avec prise en charge des frais d'acte par la commune.

Adopté à l'unanimité

N°2015 - 33 : Acquisition d'une partie de la parcelle C 851, sise au quartier Recabelière à Monsieur et Madame MERCIER Jacques – Annule et remplace la délibération n°2015 – 06 du 28 janvier 2015

Monsieur le Maire expose :

Lors du vote précédent, une erreur de métrage a été faite par le géomètre. Pour signer l'acte, il faut reprendre la délibération précédente du mois de janvier 2015.

Monsieur le Maire demande au Conseil :

- D'annuler la délibération n° 2015-06 en date du 28 janvier 2015 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à acquérir une contenance foncière de 109 m² de la parcelle cadastrée C 851, appartenant à Monsieur et Madame MERCIER Jacques à l'euro symbolique,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette cession avec prise en charge des frais d'acte par la Commune.

Adopté à l'unanimité

Informations :

Le contrat de rivière Caramy-Issole

Le détail des actions inscrites par les communes membres et la fiche actions de La Celle ont été remis par Monsieur le Maire dans la pochette de ce conseil.

Ce contrat va être adopté en conseil communautaire puis par l'agence de l'eau.

Les marchés attribués

Nom de l'entreprise retenue		Objet du marché	Montant H.T	Montant TTC
Atelier Pirollet Architecture	4 avenue de Bretagne 13600 La Ciotat	Maîtrise d'œuvre du pôle de maison de santé pluridisciplinaire	61 600,00 €	73 920,00 €
BECS	92100 BOULOGNE Agence Cuers	Coordination Sécurité, prévention et santé (CSPS) du pôle de maison de santé pluridisciplinaire	5 985,00 €	7 182,00 €
Qualiconsult	Pole BTP Espace Capitou 32 all Sébastien Vauban 83600 FREJUS	Controleur Technique du pôle de maison de santé pluridisciplinaire	7 250,00 €	8 700,00 €
BECS	92100 BOULOGNE Agence de Cuers	Coordination Sécurité, prévention et santé (CSPS) du chantier Réseaux Sainte Marthe/rue République	2 204,00 €	2 644,80 €
Cabinet BEGEAT	131 place Liberté 83 000 Toulon	Révision du PLU	18 500,00 €	22 200,00 €
Atelier Sud France	278 rue Jean Jaurès 83 000 Toulon	Encadrement et Pose de la Toile "Le martyr de Saint Sébastien"	4 344,00 €	5 212,80 €

Les travaux :

Les travaux de voirie liés aux travaux de réseaux : les enrobés se feront 1^{ère} semaine de mai
Toiture Gueguen : les travaux progressent malgré les intempéries rencontrées.

La mutualisation :

Le projet de mutualisation qui va être adopté lors du conseil communautaire du 13 avril 2015.
Pour l'instruction des droits du sol, un service mutualisé va être mis en place au 1^{er} juillet 2015. Cette instruction effectuée gratuitement par l'Etat va coûter entre 18 000 € et 19 000 € par an à la commune.

Questions diverses :

Une personne du public demande la parole : Le cabinet médical temporaire a coûté plus de 200 000 € alors que la maison de santé va être construite. Cet investissement était-il nécessaire ?

Monsieur le Maire répond que ce cabinet médical provisoire a été conçu comme un logement. Dès le départ du médecin, le logement sera mis en location. C'est un investissement qui va produire une recette avec l'encaissement d'un loyer. Il n'y a pas un retour d'investissement. Mais pour la maison de santé, le loyer aux professionnels va amortir le prêt

Le Maire lève la séance à 21h40

La secrétaire de séance